

DEPOSER UNE DEMANDE D'ENGAGEMENT DANS L'ACCREDITATION DES MEDECINS

1. Obtenir un mot de passe temporaire

Aller sur le site internet : <https://accreditation-des-medecins.fr>

Cliquer sur [Pas encore inscrit](#)

Compléter le formulaire

Cliquer sur « Valider la demande d'engagement »

Un mail avec votre « Nom d'utilisateur » et un mot de passe temporaire vous sera envoyé

Attention ! Ce mail peut être considéré comme un courrier indésirable. Vérifier le contenu du dossier « SPAMS » ou « Courriers indésirables » de votre messagerie. Si vous n'avez pas reçu de mail, vous pouvez recommencer cette étape. Soyez vigilant lors de la saisie de votre adresse mail.

2. Compléter son dossier administratif et changer de mot de passe

Aller sur le site internet : <https://accreditation-des-medecins.fr>

Cliquer sur : [Déjà inscrit](#)

Entrez votre « Nom d'utilisateur » et le mot de passe temporaire reçus par mail

Compléter le formulaire

Cliquer sur « Enregistrer et continuer »

Attention ! Le « Nom d'utilisateur » n'est pas un nom patronymique. Il s'agit du numéro d'inscription à l'ordre des médecins ou du numéro ADELI qui figure dans le mail. Pour toutes connexions ultérieures, utilisez votre mot de passe personnalisé.

3. Compléter et envoyer le questionnaire d'auto-évaluation à l'organisme agréé

Cliquer sur « Questionnaire auto-évaluation » puis sur « Ouvrir »

Compléter entièrement le questionnaire d'auto évaluation

Cliquer sur « Enregistrer le questionnaire » puis sur « Envoyer »

4. Attendre la réponse de l'expert de l'organisme agréé

Dès que votre demande d'engagement est évaluée, un mail vous est envoyé. Pour connaître la décision de l'expert, connectez-vous.

Si votre demande d'engagement est acceptée, vous êtes « engagé » dans l'accréditation **une attestation d'engagement vous sera adressée par courrier** afin que vous informiez votre CME et votre CPAM.

Vous pouvez cliquer sur le menu « Portail OA-Accréditation », mettre en œuvre le programme de la spécialité et déclarer un Événement Porteur de Risques (EPR).

EN CAS DE PROBLEMES

Une aide détaillée et la solution aux problèmes connus sont disponibles en ligne.

Aller sur le site internet : <https://accreditation-des-medecins.fr>

Cliquer sur : [AIDE : INSCRIPTION ET DEPANNAGE](#)

Si le problème persiste, vous pouvez envoyer un mail à helpdesk.siam@has-sante.fr avec pour objet « Problème informatique pour s'engager dans l'accréditation ».